27 Safar 1433

N° 276

20 Janvier 2012

L'UNION

الإتحاد

facebook : Mosquée de Tremblay En France UMTEF

Email : umtef@yahoo.fr blog : www.umtef.com

Tel: 01 48 61 06 22

La loi été votée !!! La proposition

Loi anti– nounous voilées

adoptée en première lecture du Sénat

Après les élections sénatoriales du 23 Septembre dernier, qui ont vu le Sénat basculer à gauche, et l'élection du socialiste M. Jean-Pierre Bel à la présidence du Sénat, nombreux étaient ceux qui se félicitaient de l'alternance et de souhaiter très ouvertement que le Sénat puisse jouer à plein son rôle d'opposant à la politique menée par le gouvernement.

Ainsi, le Sénat allait-il s'emparer de sujets qui préoccupent les français en ces temps de crise et proposer une alternative à la politique de l'UMP.

C'est en toute logique donc que, deux mois après les élections, la commission des lois du Sénat, discutait d'une proposition de loi qui allait dans le sens du soutien nécessaire à apporter aux français en pleine turbulence économique et financière à savoir, comment légiférer pour que les nounous voilées retirent leur voile quand elles gardent de pauvres petits nourrissons. En effet, chacun savait que les plus grands économistes, les agences de notations les plus réputées et les traders des places financières du monde ENTIER étaient tous suspendus à ce bout de tissu sur la tête de nos nounous et qu'il fallait d'urgence légiférer sur le sujet.

S'en est suivi alors une première lecture de la proposition de Loi au Sénat le 7 Décembre dernier qui, malgré les enjeux crutiaux en jeu pour la nation, ne rassemblait que quelques couche-tard de sénateurs bien décidés, mordicus, à apporter de vraies solutions à la conjoncture actuelle. Après le vote du 1er article d'une proposition de loi qui en comptaient trois, les débats étaient suspendus.

Ce n'est que ce mardi 17 Janvier, après que la France est perdu son triple A (certains y verront peut être une relation de cause à effet), que le texte était soumis à nouveau au vote de nos sénateurs.
Là encore, peu conscients des enjeux qui se jouaient à ce moment, la majorité de nos élus étaient absents. Heureusement, la poignée d'élus du parti radical de gauche et les quelques socialistes présents étaient là pour assurer la représentation et voter les deux articles restants. Et ce ne sont pas les quelques 150 musulmans et musulmanes vociférant à l'extérieur du Palais du Luxembourg qui allaient empêcher nos sénateurs d'accomplir cet acte de patriotisme.

C'est donc dans un soulagement général, que les places financières auront pu ouvrir ce mercredi 18 Janvier avec ce sentiment que les bonnes décision sont prises par notre représentation. D'aucuns d'espérer alors que l'agence Standard and Poors corrige la dégradation de la France et lui réattribue son triple A.

Nul besoin de plus insister sur le caractère ubuesque de la situation et de condamner ici une gauche qui, non contente d'emprunter les plates-bandes de l'islamophobie qu'on croyait réservées à la droite, réussit à aller plus loin dans la discrimination des musulmans de ce pays.

Rappelons qu'il s'agissait hier soir d'une première lecture au Sénat et que la navette parlementaire va conduire le texte à l'Assemblée Nationale pour peut être revenir au Sénat avant un vote définitif des députés à l'Assemblée Nationale. C'est clairement une bataille de perdue mais la mobilisation doit continuer d'autant qu'elle a eu son effet.

Hier soir entre 100 et 150 musulmans se sont retrouvés devant le Sénat pour contester le texte et pour être enfin embarqués par les CRS pour des "contrôles d'identité". La séance au Sénat a pris du retard suite aux remous à l'extérieur du Palais du Luxembourg et les permanences ainsi que les boites mails des élus ont été débordées des appels et courriers de personnes condamnant cette proposition de Loi. Une soeur m'a confirmé avoir eu au téléphone la secrétaire du Sénateur de la Loire M. Frécon lui précisant qu'effectivement il a été assailli de courriers. Un autre frère a reçu la réponse suivante du Sénateur du Haut-Rhin Jean-Louis Lorrain :

Bonjour,

Je suis touché par votre message car je ne tolèrerai jamais une proposition de loi s'inscrivant dans un cadre d'islamophobie.
Si le principe laïc est à respecter dans le domaine public, la liberté religieuse est à respecter dans le domaine privé tant que la dignité des personnes est assurée.

Cordialement,
Jean-Louis Lorrain
Sénateur du Haut-Rhin

Vous voyez la mobilisation n'est jamais stérile et doit être maintenue.

Nous attendons toujours les réactions de Maurice Vincent, notre Sénateur-Maire, et des représentants locaux du parti radical de gauche, à l'initiative sur cette proposition de Loi, à savoir messieurs André Friedenberg et Rachid Messad.

Pour suivre les débats d'hier soir veuillez visionner la vidéo suivante : http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=hDMd4HBkhpg

Pour aller plus loin :
http://www.ajib.fr/2012/01/loi-anti-voile/
http://www.al-kanz.org/2012/01/17/nounou-senat-crs/
http://www.liberation.fr/societe/01012384168-le-senat-adopte-une-proposition-de-loi-controversee-sur-la-laicite

TEMOIGNAGE d'Oum Houdeyfa

As salamou aleykoum,

L'action menée devant le Sénat fut un énorme succès par la grâce d'Allah subhanahu wa ta'ala! L'idée initiale (car les médias ont lancé en boucle qu'il s'agissait d'une manif) était d'inciter chaque musulman à se rendre au Sénat. Mais ils ne nous ont pas laissé l'accès.

On s'est donc retrouvé environ 150 personnes devant le Sénat. Nous nous sommes alignés pour montrer notre nombre et avons scander des slogans montrant que nous ne sommes pas duppe, que nous sommes une force, un nombre et que nous allons réagir.

« Désinformation, diabolisation, bientôt l'inquisition » est le slogan qui a le plus interpellé les passants. Les forces de l'ordre nous ont encerclé, et l'un de leur responsable nous a dit que les sénateurs s'étaient arrêtés et ne savaient s'ils devaient reprendre la séance (au final ils l'ont fait).
Un frère a ramené une banderole : « HITLER SERAIT FIER DE VOUS » et quelle effet elle a eu masha Allah!! Elle les a plus que déstabilisé!! Les forces de l'ordre ne savaient plus comment réagir, nous inventant des prétextes pour qu'on la retire, nous menaçant, mais les soeurs ont fait preuve d'une témérité exemplaire et ne ce sont pas laissé intimidé!

Et c'est à ce moment (après 2 ou 3h) que l'on voit les cars arrivés et que la rafle à débuté. Ils ont commencé par le propriétaire de la banderole et ensuite tous les frères.

Je peux vous dire qu'à ce moment là j'étais plus que fière d'être musulmane, car pendant l'arrestation des frères, nous les soeurs qui nous faisions encerclé par les CRS (ils n'arrêtaient pas de resserrer leur cercle!) nous étions d'une sérénité déstabilisante et nous scandions notre volonté de revenir, nous leur disions à l'unissons dans leur yeux que « police partout, justice nulle part », nous avions fait des dou'as pour nos frères arrêtés et des takbir, tout cela avec force et sérénité, Allahou akbar!

Ensuite les soeurs ont été arrêtés, sauf un petit groupe, car les forces de l'ordre ont été embêtés de la présence d'un bébé dans le groupe et ont eu peur de l'image qui allait être véhicule par la suite s'ils l'arrêté.

Le petit groupe c'est de suite dirigé au CENTRE DE RETENTION (!) dans lequel était les frères et soeurs (d'autres personnes les ont rejoint), et étions déterminé à attendre jusqu'à ce que tous le monde sorte.

Une heure ou 2 plus tard la chose était faite al hamdoulilah, et nous n'avons cessé de scander que nous reviendrions pour défendre nos droits. Ils ont voulu faire signer à toutes les soeurs un procès verbale pour manifestation interdite et dissimulation du visage (alors qu'il n'y avait qu'une soeur en niqab!!), à croire qu'ils veulent mettre le hijab au même rang que le niqab !! Beaucoup ont refusé, mais d'autres qui ne savaient pas ont signé.

Les frères ont clôturé par une prière devant le commissariat pour l'isha.
La ilaha illAllah! Même à 150, tant que la bonne intention et le bon comportement sont là, nous sommes invincibles!

Qu'Allah soubhanahu wa ta'ala accepte notre action et qu'ils renforce notre courage et notre volonté ! Finalement la proposition de loi a bien été voté, mais ce n'est qu'une proposition pour le moment, nous sommes encore en mesure de gonfler et resserrer les rangs bi'idnilah!

Variez vos actes d'adoration

Allah -dans son infini bonté- nous a accordé différents actes d'adoration à faire : certaines sont physiques tel la *Salâh* (prière) ; d'autres sont en rapport avec les biens tel la *Zakât* et la *Sadaqah* ; d'autre sont orales comme le *dhikr* et les *dou'a* (invocations).

Peut être que la sagesse derrière cette variété est que cela s'adresse aux différentes inclinations et capacités des gens. Des personnes peuvent aimer tels actes d'adoration plus que d'autres.
En effet, Allah a créé les portes du paradis selon les différents types d'adoration. Selon un hadith rapporté par Abou Houreyra (radhia Allâhou anhou) ,
le messager d'Allah (sallallâhou 'alayhi wa sallam) a dit :

« ***Celui qui dépense (...) pour*** *(l'amour d')* ***Allah sera appelé des portes du paradis : « Ô serviteur d'Allah, c'est une très bonne action.»***
Celui qui fait partie des gens de la Salâh sera appelé de la porte de la Salâh.
Celui qui fait partie des gens du djihad sera appelé par la porte du djihad.
Celui qui fait partie des jeûneurs sera appelé par la porte de « Al Rayyan ».
Celui qui fait partie des gens qui ont fait l'aumône sera appelé par la porte de la charité. »
(Cité par Boukhâri dans son Sahih, hadith 1764)

Le Prophète Muhammad (saws) et les animaux

Extrait du livre « Jouis de ta vie » de Muhammad al-'Arîfi (www.arefe.com) publié aux éditions Al-Hadîth

Pour celui qui est habitué aux belles compétences, celles-ci deviennent une nature qui se mélange à son sang et son esprit. Il ne s'en départ jamais. On le voit toujours doux, bienveillant, endurant, affectueux envers tout le monde, même envers les animaux et les objets inanimés.

Le Messager d'Allah (saws) était en voyage. Il partit faire ses besoins … certains de ses compagnons vinrent un passereau avec ses petits… ils s'emparèrent de ces derniers… la mère arriva, se mit à tourner autour d'eux et à battre des ailes. A son retour le Prophète (saws) la vit et se tourna vers ses compagnons pour demander : « Qui a affligé celle-ci à travers ses petits ? Rendez-lui ses enfants ! »

Un autre jour, le Prophète (saws) a vu une colonie de fourmis qu'on avait incendiée. Il s'enquit : « Qui a brûlé ceci ? » L'un de ses compagnons répondit : « C'est moi ! » Il se fâcha et déclara : « Il n'appartient qu'au Seigneur du feu de châtier par le feu ! »

Pour ce qui est de la bienveillance du Prophète (saws), il faisait ses ablutions quand une chatte vint vers lui. Il lui tendit le récipient pour qu'elle boive. Puis, il fit ses ablutions avec le restant d'eau.

Un jour, le Prophète (saws) passa près d'un homme qui avait jeté une brebis à terre. Il avait posé son pied sur le cou de l'animal, pour le retenir avant de l'égorger. Tandis qu'il aiguisait son couteau, l'animal le fixait de son regard. Le Prophète (saws) se mit en colère quand il vit cette scène et dit : « veux-tu la tuer deux fois ? Que n'avais-tu aiguisé ton couteau avant de la coucher ? »

Une autre foi, il passa à coté de deux hommes qui parlaient, chacun étant assis sur sa monture. En voyant cela, il eut pitié des deux animaux et interdit de prendre les bêtes comme chaise. En d'autres termes, tu ne dois monter un animal qu'en cas de nécessité. Une fois ta tâche accomplie, descends et laisse la bête se reposer ! Le Prophète (saws) a aussi interdit de marquer une bête au visage.

On évoque, parmi les anecdotes les plus pittoresques, que le Prophète (saws) avait une chamelle nommée al-'Adba…Puis, un groupe de polythéistes s'attaquèrent aux chameaux des musulmans qui paissaient aux abords de Médine. Ils les emportèrent tous, y compris al-'Adba, et capturent également une femme des musulmans et l'emmenèrent avec eux. Les polythéistes se sauvèrent avec la femme et les chameaux. Quand ils s'arrêtèrent en cours de route, ils laissaient les chameaux paitre autour d'eux. Ils firent une halte et s'endormirent. La femme se leva la nuit pour s'enfuir, se dirigea vers les chameaux pour en monter un.
A chaque fois qu'elle s'approchait d'une bête, celle-ci se mettait à blatérer très fort. Elle la laissait alors, de crainte de réveiller l'ennemi. Puis, elle se mit à considérer un à un les chameaux, jusqu'à ce qu'elle parvînt à al-'Adba. Elle la tira et trouva la chamelle docile et instruite. La femme la monta, puis se dirigea avec elle vers Médine. Al-'Adba s'élança alors à toute vitesse. Quand la femme sentit que le salut était proche, sa joie s'intensifia et elle s'écria : « Ô Allah ! Je Te fais une promesse …Si Tu me sauves, je sacrifierai cette chamelle !! »

Elle parvint à Médine où les gens reconnurent la chamelle du Prophète (saws). Elle s'arrêta chez elle et on conduisit la chamelle chez le Prophète (saws) ; plus tard la femme vient réclamer la chamelle pour la sacrifier ! Le Prophète (saws) répondit : « Quelle bien mauvaise récompense tu lui donne ! » ou « Quelle mauvaise récompense lui a-t-elle réservée : si Allah la délivre sur cette chamelle, elle la sacrifiera ! » Puis il ajouta : « Point de fidélité à sa promesse dans la désobéissance d'Allah ou dans ce que le fils d'Adam ne possède pas ».

Pourquoi ne transforme tu pas tes compétences dans tes relations avec les gens – comme la bienveillance, l'affabilité et la générosité – en une qualité qui t'accompagne en toutes circonstances, dans tout ce avec quoi tu es en rapport même les animaux, les objets inanimés et les arbres !!

Le vendredi, le Prophète (saws) se mettait debout et s'adossait contre un tronc de palmier planté dans la mosquée, pour faire son prêche. Une femme des Ansâr lui dit : « Ô Messager d'Allah ! Ne devrais-je pas te procurer quelque chose pour t'asseoir, car j'ai un serviteur qui est menuisier. »

Le Prophète (saws) répondit : « Si tu veux ». Elle lui fabriqua alors le mimbar…Quand ce fut le vendredi, il monta sur le mimbar qu'on lui avait confectionné et lorsqu'il s'y assit, le tronc d'arbre se mit à mugir tel un taureau … ce palmier cria, au point de se fendre. La mosquée en trembla … Le Prophète (saws) descendit du mimbar et serra le tronc contre lui, et le palmier se mit à gémir à l'instar d'un enfant qu'il faut consoler, jusqu'à ce qu'il se tût. Puis, Il (saws) déclara : « Par Celui qui détient l'âme de Muhammad dans Sa main, si je ne l'avais pas étreint, il aurait continué ainsi jusqu'au jour de la Résurrection !! »

Allah a honoré l'être humain
Mais cela ne l'autorise pas à opprimer les autres créatures !

Mouhammad Ali fête ses 70 ans !!!

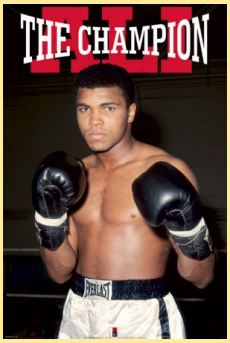

La légende de la boxe Muhammad Ali a désormais droit à son étoile, mais elle ne brillera pas sur Hollywood Boulevard aux côtés de celles de centaines de stars. Celle-ci sera plutôt placée dans le vestibule du nouveau siège des Oscars du cinéma parce que l'ancien champion refuse que son nom soit piétiné par des gens irrespecteux.

Quelle sagesse ! et quel respect ! Il porte le nom du prophète bien aimé (saws), il en est fier et il ne veut pas qu'on marche dessus !

Le pantalon sera-t-il un jour légal pour les femmes à Paris ?

Une ordonnance publiée en 1799 prescrit à toute femme «désirant s'habiller en homme» d'en demander l'autorisation à la préfecture. Une sénatrice demande l'abrogation d'une ordonnance du XVIIIe siècle toujours en vigueur, interdisant le port du pantalon aux femmes à Paris.

Mesdames, si vous êtes parisienne et portez un pantalon, vous êtes hors-la-loi. Plus pour longtemps ? C'est en tout cas le souhait de Maryvonne Blondin, sénatrice (PS) du Finistère. Elle a déposé au sénat le 14 juin dernier une proposition de loi demandant l'abrogation de l'ordonnance de police interdisant le port du pantalon aux femmes à Paris. Depuis le 26 brumaire de l'an IX (17 novembre 1799), il faut théoriquement demander l'autorisation à la police et justifier de raisons médicales pour pouvoir se couvrir les jambes.

«J'ai découvert cette ordonnance cette année, j'ai été stupéfaite», explique Maryvonne Blondin. «J'ai donc déposé un texte en juin, j'attends de savoir quand il sera examiné. Cela va dépendre de la charge de travail législatif que nous aurons.» L'interdiction a été prononcée à Paris car c'est là qu'est né le mouvement des sans-culottes (1792), figure emblématique de la révolution française. Ces révolutionnaires revendiquaient le port du pantalon par opposition à la bourgeoisie qui porte des "culottes". Dans la foulée, les femmes ont voulu elles aussi revendiquer le port du pantalon, ce qui leur a été formellement interdit.

Un texte anticonstitutionnel

Le texte du 26 brumaire de l'an IX, bien que plus appliqué, est toujours en vigueur aujourd'hui. Et ce malgré l'inscription dans la Constitution de 1946 du principe d'égalité des droits entre homme et femme. L'article 3 du préambule de la constitution de 1946 énonce en effet que «la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.» D'autres avant Maryvonne Blondin ont tenté de faire abroger l'ordonnance. En 1887, la féministe Marie-Rose Astié de Valsayre en avait fait la demande au parlement. Demande classée sans suite. En 2004, le député UMP Jean-Yves Hugon avait demandé à la ministre déléguée à la parité, Nicole Ameline sa suppression. Elle lui avait répondu que la «portée serait purement symbolique.»

Même réaction de la part de la préfecture de police de Paris en septembre 2010. Le Conseil de Paris lui avait demandé la suppression du texte. L'interdiction du pantalon relevant d'une ordonnance de police, la préfecture peut la supprimer. Mais celle-ci avait fait savoir que l'abrogation de l'ordonnance incriminée, relevant de l'«archéologie juridique», ne constituait pas une priorité. Silence radio depuis.

À l'Assemblée nationale et au sénat, les élues ont le droit de siéger en pantalon seulement depuis 1980. En 1972, la conseillère technique du ministre Edgar Faure, Michèle Alliot-Marie, avait fait parler d'elle grâce à sa répartie. Alors qu'elle s'apprêtait à entrer dans l'hémicyle vêtue d'un pantalon, elle fut stoppée net par un huissier. Sans se démonter, la future ministre avait répliqué: «Si c'est mon pantalon qui vous gêne, je l'enlève dans les plus brefs délais.»

Source : Le Figaro

Montigny-en-Ostrevent : des tags à caractère nazi sur la façade de la future mosquée

mardi 17.01.2012, 05:14 - J. C.

Des tags à caractère nazi sur la façade de la future mosquée. PHOTO « LA VOIX »

Profanation de la mosquée de Montigny-en-Ostrevent

On voudrait nous faire croire que l'islamophobie est un leurre ou encore que les hostilités à l'égard de l'islam en France sont exagérations mais les mois passent et le calendrier est marqué par des profanations de mosquées.

Ce mardi 17 janvier, des tags ont été retrouvés sur la façade de la mosquée de Montigny-en-Ostrevent encore en construction. Des tags racistes et nazis ont été peints en rouge sur la façade du lieu de culte. On pouvait lire, « Adolphe Président » ou encore « Hei » faisant probablement référence au salut nazi » Heil Hitler ». Une croix celtique et un homme en train de faire le salut nazi ont aussi été dessinés.

La Police a été saisie mais l'enquête semble difficile tant il est difficile recueillir des traces, des témoignages et autres éléments de preuves. Au mois de décembre, les mosquées de Pau et de Décines dans la banlieue de Lyon avaient elles aussi été taguées.

Le site Trouve Ta Mosquée invite les responsables de mosquées bien souvent silencieux à se mobiliser et à agir. Il conseille par ailleurs aux mosquées de se prévenir de telles attaques en adoptant des mesures de sécurité comme l'utilisation de la télé surveillance, la mise en place d'alarmes…

La lutte l'islamophobie passe par ailleurs par le soutient d'associations qui soutiennent et assistent les victimes d'actes islamophobes, le Collectif Contre l'Islamophobie en France, la Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie en France ou encore les Amazones de la liberté (AD2L). Ne comptez pas sur les médias traditionnels pour relayer l'information, des mosquées taguées ou brûlées ça n'intéresse pas grand monde. Enfin, pas non plus attendre quoi que ce soit de nos pseudos représentants, bien trop occupés à préparer la ré-élection de Nicolas Sarkozy, nous aurons l'occasion de revenir très prochainement sur le sujet inchaAllah.

http://www.ajib.fr/2012/01/profanation-mosque-monitgny/